

Aux dires de la fille de Harry Bernard, Marcelle Morrisset, son père aurait rédigé discrètement de nombreux discours pour l'Union nationale. Nous en avons trouvé un seul dans le fonds Harry-Bernard (298/004/009) que voici. Rédigé en faveur de la candidature de Daniel Johnson lors de l'élection complémentaire du comté de Bagot du 18 décembre 1946, il fut prononcé par l'avocat Guy Sylvestre lors d'une causerie radiophonique au poste CHEF de Granby, le 6 décembre.

Depuis qu'il a pris corps, le gouvernement de l'Union nationale a été vraiment le gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple. Ses initiatives sont multiples, qu'approuvent sans discussions tous ceux qui, chez nous, ne sont pas aveuglés par les préjugés ou l'esprit de parti.

Rappelons brièvement la législation ouvrière, ses encouragements à l'enseignement, du primaire à l'universitaire, et des lois sociales éminemment opportunes, refusées pendant près d'un demi-siècle par nos gouvernements libéraux : pensons aux vieillards, aux mères nécessiteuses, aux aveugles.

Le gouvernement de l'Union nationale a particulièrement choyé la classe agricole. Il lui a d'abord donnée ses grandes lois du crédit agricole et de l'électrification rurale, destinées à tirer nos cultivateurs du marasme où ils croupissaient depuis si longtemps, de l'aveu même d'un ancien ministre de l'Agriculture, libéral par-dessus le marché : l'hon. Léonide Perron. Le crédit agricole permit aux cultivateurs établis de rester sur leurs terres, et aux jeunes de fonder à leur tour des foyers ruraux. Par électrification rurale, le gouvernement de l'Union nationale met à la portée des terriens la plupart des avantages mécaniques dont jouissent depuis longtemps les citoyens, tant pour leur amusement, une vie quotidienne plus facile et plus agréable, que pour de plus grandes facilités de travail.

Sous un autre angle, le gouvernement de l'Union nationale adopta une politique de drainage, qui permit l'assèchement, l'assainissement et la récupération de milliers d'acres de terre, jusqu'ici restés incultes et improductifs, aux quatre coins de la province. À propos de drainage, nous avons sous les yeux, à notre porte, un exemple typique des bienfaits qu'il peut valoir à une population donnée. Je veux parler ici de l'immense travail accompli dans le bassin de la rivière des Hurons, qui traverse sept paroisses des comtés de Saint-Hyacinthe et de Rouville. Les gouvernements libéraux refusèrent toujours de drainer cette région. Ils n'avaient jamais d'argent pour une entreprise qui permettrait la récupération de milliers d'acres de terre, dans des comtés aussi libéraux que ceux de Saint-Hyacinthe et de Rouville. Entre 1936 et 1939, le gouvernement Duplessis se rendit rapidement compte des besoins des propriétaires riverains de la capricieuse rivière des Hurons. Il commença le travail de creusage de drainage, et tout alla fort bien jusqu'aux élections générales d'octobre 1939. Après, M. Godbout revenu au pouvoir, le gouvernement libéral s'empresse de contremander le creusage de la rivière de Hurons. Pendant cinq ans, de 1939 à 1944, il ne se fit pas un pouce de travail sur la rivière des Hurons. Il fallut attendre le retour à Québec de M. Duplessis pour que ce travail reprit. Et cela ne tarda point. Les pelles mécaniques entrèrent de nouveau en jeu et, en octobre dernier, M. Ernest-J. Chartier,

député de Saint-Hyacinthe à l'Assemblée législative, était en mesure d'annoncer fièrement que le creusage de la rivière des Hurons était terminé d'un bout à l'autre. Seule la dernière partie, commencée en octobre 1945, permettrait la récupération de 2,000 acres de terrain. On admettra que c'était là un excellent résultat, obtenu grâce à la largeur de vues des hommes qui se réclament de l'Union nationale.

Il en est de même partout où l'Union nationale a l'occasion de mettre la main. On sait, par exemple, les insondables difficultés où se débattaient les commissions scolaires de la province, tant urbaines que rurales, depuis un temps presque immémorial. Les commissions scolaires, avec des revenus limités, voyaient leurs dépenses augmenter sans cesse. Avec ce résultat qu'elles s'endettaient lourdement, et que les gouvernements libéraux les laissaient s'endetter. Quand M. Duplessis prit le pouvoir en 1944, les commissions scolaires étaient endettées, à travers la province, pour une somme de quelque 99 millions de dollars. Il y avait là un grave problème, dont l'instruction souffrait chez nous, et que les gouvernements libéraux ne s'occupèrent jamais de résoudre. En moins de deux ans, M. Duplessis lui trouva une solution, et de façon radicale. Il annonça tout simplement que son gouvernement prenait à sa charge les dettes des commissions scolaires, et que celles-ci n'auraient plus à se mettre martel en tête pour payer l'argent qu'elles devaient. Il alla plus loin et leur accorda une aide inespérée, pour leurs développements futurs, leur promettant et leur versant cinquante pour cent du coût de tous nouveaux travaux de construction. Sans doute faut-il de l'argent pour se montrer ainsi généreux. M. Duplessis en trouva. Il a pour principe de prendre l'argent là où il se trouve et c'est ce qu'il fit. Après une enquête prolongée sur les besoins de nos écoles, il obtint pour fins d'enseignement des contributions directes des grandes entreprises qui exploitent les ressources naturelles de la province. Ces entreprises comprirent le bien-fondé de ses exigences à leur endroit et elles ne firent pas d'opposition aux mesures qui les taxaient.

Dans l'ordre de l'enseignement, le gouvernement Duplessis vint aussi en aide, et de façon efficace, aux instituteurs et institutrices, en prenant à sa charge 75 pour cent du traitement à eux payé par les commissions scolaires, et en fixant à un minimum de 600\$, par an le traitement de ceux qui enseignent. Ce minimum de 600\$, n'empêche pas de payer davantage, mais il permet même aux commissions scolaires les moins fortunées, de payer comme il convient leurs institutrices. Ainsi, les commissions scolaires ne payent que 200\$, d'un traitement de 800\$, 250\$, d'un traitement de 1,000\$. Ici encore, l'Union nationale a fait œuvre utile et durable, sans léser personne, mais en venant en aide à tout le monde.

Voilà déjà d'excellentes raisons pour que les citoyens de Bagot tendent à s'identifier avec l'Union nationale. Il en est d'autres. Dans tous les comtés qui firent confiance jusqu'ici à l'Union nationale et à l'hon. M. Duplessis, les œuvres de toutes sortes se sont multipliées. Ne nous éloignons pas, voyons seulement ce qui s'est fait chez nous, à notre portée, sous nos yeux, par exemple dans le comté de Saint-Hyacinthe, dans ceux de Rouville et de Drummond.

Dans Saint-Hyacinthe, grâce à M. Ernest-J. Chartier, qui l'emporta en 1944 sur le candidat libéral par une majorité de plus de 900 voix, on n'en finit plus de relever les preuves de la sollicitude de l'Union nationale. Il y a le creusage de la rivière des Hurons, qui touche une bonne partie au comté de Youville, mais il y a aussi le creusage de trois ou quatre cours d'eau dans la paroisse de Saint-Damase, qui aura les mêmes résultats. Il y a la construction d'un pont en béton armé sur la rivière

Salvail, à Saint-Jude, que les libéraux ne s'inquiétèrent jamais de construire, qui était devenu éminemment nécessaire, et qui coûte quelque 100,000\$. Il y a l'octroi de 25,000\$ obtenu pour la Société coopérative avicole Régionale de Saint-Damase, qui permit à celle-ci de s'établir sur un pied ferme, de façon aussi moderne qu'il est possible, au point d'être dans le genre un des établissements les mieux aménagés et outillés de toute la province. Il y a les deux octrois de 60,000\$ et de 56,000\$, obtenus pour les deux nouvelles écoles de Saint-Joseph-sur Yamaska et de la Providence. Il y a l'octroi mi-provincial de 250,000\$, obtenu pour l'École Technique de Saint-Hyacinthe, spécialisée en enseignement textile. Il y a le revêtement en gravier de 10 milles de chemins municipaux, dans la paroisse de Saint-Barnabé. Il y a encore mais nous ne saurions signaler tous les ponts construits ou reconstruits, les chemins améliorés, les autres travaux, entrepris dans le comté. Rappelons également, en passant, l'assurance obtenue que la route qui relie Saint-Hyacinthe à Saint-Pie de Bagot, le long de la rivière Yamaska, sera refaite avec surface permanente, dès que les travaux d'arpentage et d'approche seront terminés.

Dans Rouville, l'hon. Laurent Barré, député du comté et ministre de l'Agriculture dans le cabinet Duplessis, ne s'est pas plus montré inactif. On imagine la part qu'il prit au creusage de la rivière des Hurons, de concert avec M. Chartier. On sait les efforts qu'il fit pour assurer la survie de la Raffinerie de Saint-Hilaire-sur-Richelieu, assurant aux cultivateurs de la région un prix déterminé pour la production de la betterave à sucre. On lui doit un octroi de 18,000\$ à l'École d'Agriculture de Saint-Césaire, pour le nouvel aqueduc de la municipalité, un autre 10,000 ou 15,000\$, j'oublie le chiffre exact, pour la coopérative avicole de Marieville. Dans l'ordre de la voirie, personne n'ignore que le gouvernement de l'Union nationale est à refaire la route entre Saint-Paul-d'Abbotsford et Saint-Césaire, que le gouvernement libéral avait négligé au point qu'elle était devenue à peu près impassable. L'Union nationale a aussi reconstruit le pont de Saint-Césaire, sur la rivière Yamaska. Limitons-nous à ces détails, les plus importants, mais qui suffisent à prouver, une fois de plus, qu'un comté ne se donne pas en vain un député de l'Union nationale.

Je devrai me montrer encore plus bref pour le comté de Drummond, plus éloigné de nous que les deux autres, et parce que le temps ne me permet pas d'insister plus longuement. S'il ne paraît pas nécessaire de dresser la liste des octrois et autres avantages, apporté au comté de Drummond par M. Robert Bernard, rappelons que, grâce à ses démarches auprès du ministère de la Voirie, on commença cette année le travail de complétion de la voie Sir-Wilfrid-Laurier, entre Drummond ville et Sainte-Rosalie. Les citoyens de Drummondville bénéficieront de cette initiative, mais avec eux un grand nombre de ceux de Bagot, de Saint-Liboire, Upton, Acton Vale, Sainte-Hélène et autres endroits. L'obtention de travaux sur la route sir Wilfrid-Laurier était d'autant plus difficile que M. T.-D. Bouchard et un groupe de ses tenants, déterminés à créer des ennuis au gouvernement, s'agitaient depuis deux ans près pour réclamer la complétion et se donner éventuellement crédit de toute initiative prise en ce sens. M. Bernard laissa faire les beaux parleurs et, le moment venu, annonça que la route de continuerait sur deux travées de largeur.

Tout est à faire dans Bagot. M. Duhaime se sentait si sûr de lui, auprès de ses électeurs, qu'il ne se donnait pas la peine de travailler au progrès de son comté. Dès qu'il se faisait élire, il était satisfait. Comme le parti libéral se sentait sûr de Bagot, il ne se donnait pas de mal pour venir en aide à des habitants. Il dépensait ailleurs, dans les comtés plus difficiles à tenir, l'argent dont il pouvait disposer. C'est là le jeu des politiciens, plus soucieux de succès électoral que d'administration vraie. Et c'est pourquoi les routes sont dans un si mauvais état dans le comté de Bagot; c'est

pourquoi les nombreuses routes ne sont pas même recouvertes de gravier, comme par exemple à Saint-Hugues, sur les deux rives de la rivière Yamaska et dans le troisième rang. C'est pourquoi tant de choses sont en souffrance, de Saint-Pie à Sainte-Christine, d'Acton Vale à Saint-Hugues. C'est pourquoi tant de prêts agricoles furent refusés dans le comté, à des cultivateurs qui les demandaient de qui avaient le droit de recevoir.

L'Union nationale ne fait pas de promesses électorales. Ce n'est pas là sa manière. Mais les citoyens qui lui font confiance, d'où qu'ils soient, font tout de suite partie de sa famille et ils sont traités comme tous ses enfants. Les habitants du comté de Bagot, l'un des plus beaux de la province, ne sauraient regretter de mettre leur confiance en l'Union nationale. Celle-ci les y invite, à l'occasion de l'élection du 18 décembre. Qu'ils n'hésitent pas. Ils se le doivent à eux-mêmes, ils le doivent à l'ensemble de la population, dans le meilleur intérêt de celle-ci.

Me Daniel Johnson, candidat de l'Union nationale à l'élection du 18 décembre, est un jeune homme, mais il n'est pas le premier venu. Il est d'ailleurs fort bien connu des citoyens du comté, à qui il eut l'occasions de rendre maints services dans le passé. Brillant avocat, il fait partie de la génération qui monte. Dès ses années à l'université, et jusqu'à nos jours, il fut mêlé à tous les meilleurs mouvements de jeunesse, d'action sociale, d'études, et on l'y trouve toujours aux premières places. Il est un excellent orateur, il a de l'aplomb et de l'entregent, du doigté aussi, il est fort actif et il remuera mer et monde pour obtenir au comté de Bagot tout ce qui lui appartient, dans l'ordre des développements futurs. Depuis des années déjà, il jouit de l'estime et de l'amitié du premier ministre de la province, l'hon. M. Duplessis, qui voit en lui l'un des bâtisseurs de demain. Qu'on lui aide à construire, à édifier. Bagot entrera le 18 décembre dans une ère nouvelle, en se donnant comme député à l'Assemblée législative Me Daniel Johnson.

Merci, mesdames et messieurs.